



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030324

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/02/2025 16H24 C:025094 I:39410
V/REF : 1000287
V/Email reçu le Jeudi 27/02/2025 à 16H24

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01301
IMMEUBLE : RES.BELLEVUE -1301
13 PLACE BENJAMIN FRANKLIN
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 11 Mars 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N11 PLACE BENJAMIN FRANKLIN - LOGEMENT DE MME HUGON AU 2EME ETAGE
TEL *06 95130007*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE PORTE D'ENTRÉE DU LOGEMENT +
LE REGLAGE DE PORTE DE GARAGE (LA LOCATAIRE NE PEUT PLUS OUVRIR SA PORTE
DE GARAGE PAVILLON)

Donneur d'ordre : M. J. HAYEZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 04/03 A 10H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU GARAGE DE MME HUGON
ARRIVEE SUR PLACE NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA PIECE TENANT LES
ROULETTES COTE DROIT INTERIEUR EST CASSEE

PREVOIR LE REMPLACEMENT ROULETTE PORTE DE GARAGE

INTERVENTION A PARTIR PORTE PALIER DE MME HUGON
- PIONT EN PARTIE HAUTE DECALE
- CREMONE HORS SERVICE
- JOINT NON PLAQUE SUR LA PORTE

DEMONTAGE POUR PRISE DE COTES CREMONE
REMISE EN PLACE DE LA CREMONE EN PROVISOIRE

PREVOIR :
- UN 2EME PERSONNEL POUR REGLAGE ET AJUSTEMENT DE LA PORTE
- LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 04/03/25 à 15H34 M. J. HAYEZ

CLOTURE DU DOSSIER EN L'ETAT, DEVIS A L'ETUDE CONFORMEMENT A VOTRE
DEMANDE DU 04/03



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030324

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LGESTION Email envoyé le 04/03/25 a 11H56 M. J. HAYEZ

PREVOIR :

- UN 2EME PERSONNEL POUR REGLAGE ET AJSUTEMENT DE LA PORTE
- LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE
- LE REMPLACEMENT ROULETTE PORTE DE GARAGE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
TOTAL H.T.					71,61
T.V.A. a 20,00%					14,32
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>85,93</u>

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1000287 du 27/02/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 810 371 du 26/02/2025
THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.
01-EE-2211-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MME HUGON Virginie
11 PLACE BENJAMIN FRANKLIN
LOT BELLEVUE
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Téléphone : 06.95.13.00.07
01301-00004-00002-00001 H / Type 4

Date entrée: 01/09/2013

Délai

Date limite exécution : 14/03/2025

Observations

bon de commande validé par Mr HAYEZ

Tél. du client : 0695130007

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00053 Réglage de porte d'entrée du logement compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00093 Réglage de porte de garage la locataire ne peut plus ouvrir sa porte de garage pavillon ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, refixation des rails, dessupports de câbles, ajustage tringlerie, tension des ressorts, y compris toutes sujétions	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
				Total H.T.	194,40
				Total TVA	19,44
				Total TTC	213,84

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 1000287 du 27/02/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 27/02/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **11 PLACE BENJAMIN FRANKLIN LOT BELLEVUE 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **27/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1000287